

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE
DIRECTION DU PATRIMOINE – DIRECTION DES BASSINS VERSANTS



Ingénieur en Hydraulique Fluviale

Documents associés :

Créé le :

Mise à jour le :

INTITULE DU POSTE – FILIERE

Intitulé : Ingénieur en hydraulique fluviale

Filière : Technique

FINALITE DU POSTE

Référent technique sur la mise en œuvre du décret digues et lors des phases de programmation, conception et réalisation de projets visant à la protection contre les inondations relevant de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

Direction du Patrimoine. Poste rattaché hiérarchiquement au Directeur du Patrimoine.

ACTIVITES

▪ Activités principales :

- ☞ Conduite de la démarche d'application du décret digues :
 - Diagnostic territorial de l'existant, à l'appui de prestataires extérieurs : identification, caractérisation et bancarisation des informations sur les ouvrages concourant à la sécurité des personnes ;
 - Evaluation de la vulnérabilité du territoire ;
 - Animation des réflexions sur la définition du système d'endiguement ;
 - Clarifications juridiques sur le statut des ouvrages ;
 - Définition d'un programme de travaux pouvant relever de la réfection, de la création ou de l'entretien des ouvrages.
- ☞ Participation à la concertation pour mettre en œuvre les orientations stratégiques des bassins versants en matière d'amélioration de prévention des inondations et à la programmation des opérations à mener sur les différents Bassins.
- ☞ Contribution à la stratégie de gestion de crise.

- ☞ Gestion des projets :
 - élaboration, animation et conception des projets dans le cadre d'études internes (dimensionnement) ou de prestations externalisées permettant la prévention des inondations en recourant à divers types de solutions : hydraulique douce, hydraulique structurante, hydromorphologie des cours d'eau ;
 - liaison avec l'équipe d'animation, la maîtrise d'œuvre et les différents prestataires ;
 - montage et passation des marchés ;
 - suivi et pilotage des études et des travaux ;
 - concertation et échanges avec les partenaires locaux (élus, riverains, agriculteurs) ainsi qu'avec les partenaires techniques ;
 - montage et suivi des différents plans de financement ;
 - élaboration des pièces administratives ;
 - rédaction des pièces réglementaires.

▪ Activités secondaires :

- ☞ Participation à l'élaboration des budgets des Bassins ;
- ☞ Participation à l'élaboration d'outils de communication valorisant les opérations réalisées, permettant l'information des agents et la mobilisation des acteurs et des élus ;
- ☞ Appui aux démarches développées par les animateurs d'outils de planification et de programmation (SAGE...) ;
- ☞ Participation à la réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre pour la gestion du risque inondation en intégrant la dimension de qualité écologique des cours d'eau ;
- ☞ Réalisation de missions d'expertise et rédaction d'avis sur la thématique ;
- ☞ Assure une veille technique et une réflexion prospective sur la thématique.

LIEUX D'INTERVENTION - LOCALISATION

- ☞ Poste basé au siège, à TROYES - Vassaulles

PARTENAIRES

- **En interne :** services internes des Directions du Patrimoine, des Bassins, et des Affaires Juridiques
- **En externe :** contacts avec les élus et différents intervenants extérieurs (financeurs, administrations, entreprises, bureaux d'études...). Une collaboration étroite est attendue avec les services de Troyes Champagne Métropole, également gestionnaire d'un système d'endiguement, et de l'EPTB Seine Grands Lacs.

PROFIL DU CANDIDAT

MARGE D'AUTONOMIE

- ☞ Travaille en collaboration étroite avec le service des Bassins et l'ingénieur en hydromorphologie ;
- ☞ Autonomie dans la conduite de projets ;
- ☞ Devoir d'informations à sa hiérarchie.

COMPETENCES

▪ **savoirs :**

- ☞ Solides connaissances techniques dans les domaines de l'hydraulique et de l'hydrologie des cours d'eau (modélisation), le génie civil ;
- ☞ Maîtrise de la conception d'ouvrages hydrauliques ;
- ☞ Connaissance des principes de gestion du risque et de la réglementation ;
- ☞ Capacités à traduire la stratégie de la collectivité en programmes d'actions sur la thématique ;
- ☞ Connaissance des marchés publics ;
- ☞ Connaissance des acteurs de la GEMAPI ;
- ☞ Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- ☞ Connaissance des outils informatiques : PackOffice, SIG, logiciels de modélisation hydraulique

▪ **savoir-faire :**

- ☞ Savoir s'organiser efficacement ;
- ☞ Savoir programmer et piloter des activités ;
- ☞ Développer une méthodologie de projet ;
- ☞ Capacité à dimensionner et conduire des processus de concertation pour la définition de stratégie et la mise en place de projets de travaux structurants ;
- ☞ Animation de réunions ;
- ☞ Rédaction d'écrits professionnels (notes, rapports, comptes rendus...) ;

▪ **savoir-être :**

- ☞ Savoir être réactif et disponible – autonomie – sens aigu de l'initiative ;
- ☞ Sens de l'écoute, de la diplomatie et de la pédagogie ;
- ☞ Rigueur scientifique et technique ;
- ☞ Appétence pour le travail en équipe et en collaboration avec des partenaires ;
- ☞ Goût pour l'innovation ;
- ☞ Respect des objectifs et sens du résultat ;
- ☞ Confidentialité, discrétion.

MOYENS A DISPOSITION

- ☞ Bureau ;
- ☞ Matériel informatique ;
- ☞ Téléphonie mobile ;
- ☞ Véhicule de service.

FORMATIONS SOUHAITEES OU EXIGEEES

- ☞ Diplôme d'ingénieur ou formation BAC+5 dans le domaine de l'hydraulique des rivières. de l'expérience et des exemples de réussites seraient un plus.

FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE DE POSTE

Dans l'attente de la connaissance du profil retenu

CONTRAINTES DU POSTE

- ☞ Brevet de natation/savoir nager ;
- ☞ Variation de la charge de travail sur l'année (fonctionnement en mode projet) ;
- ☞ Titulaire du permis VL ;
- ☞ Disponibilité (déplacements fréquents sur les sites et représentation de la structure lors de réunions ou d'animations/forums) ;
- ☞ En cas de réunion importante ou d'évènements climatiques extrêmes (crue ou étiage), l'ingénieur peut être amené à être rappelé de ses congés ou à travailler en dehors des horaires classiques afin de participer à la gestion de crise ;
- ☞ Travail en extérieur, une bonne condition physique est donc indispensable pour pouvoir effectuer le travail quel que soit le temps.

*Notifié à l'intéressé(e), le
Visa de l'intéressé(e),*